POUR L'Enseignement L'Education La Recherche La Culture La Formation L'Insertion Info

Année 19 n° 505- Du 25 février au 1er mars 2013 — N° ISSN: 1247-2859 - Hebdomadaire

# Editorial : Fonction publique : la journée de carence enfin abrogée !

La FSU prend acte avec satisfaction de la décision de la Ministre de la réforme de l 'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique d'abroger la journée de carence dans la Fonction publique.

Cette décision était attendue de tous les agents de la Fonction publique, fonctionnaires et contractuels. Il est certain que leurs détermination et mobilisation ont compté dans cette décision.

Cette journée avait été dénoncée par toutes les organisations syndicales et était encore au cœur des revendications de la journée de grève du 31 janvier dernier.

Cette mesure était injuste et le gouvernement précédent qui l'avait instaurée avait surtout cherché à stigmatiser un peu plus les agents de la Fonction publique. Mais elle était aussi pénalisante car constituait de fait une nouvelle baisse de pouvoir d'achat en prélevant de
facto 1/30ème de salaire pour chaque arrêt maladie. Elle faisait subir une double peine aux personnels contractuels relevant du régime général de la Sécurité Sociale.

Cette mesure était aussi économiquement sans effet et inefficace face à l'absence des agents pour raison de maladie nécessairement prescrite par un médecin. Elle pénalisait plus particulièrement les jeunes femmes et les personnels exerçant dans les zones difficiles.

La FSU demande que l'on continue d'agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine préventive notamment dans le cadre des CHSCT.

La FSU veut voir à travers cette décision une reconnaissance du rôle que jouent aujourd'hui les agents de la Fonction publique dans notre pays. Elle souhaite qu'il s'agisse d'un premier pas vers d'autres mesures attendues.

**Communiqué de presse FSU du 21 février 2013**

# Comité interministériel de la jeunesse

Le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, installe un Comité Interministériel à la Jeunesse ce 21 février 2013.

Les questions relatives à la jeunesse ont été au cœur de la campagne du président Hollande.

Les jeunes sont aussi particulièrement touchés par la crise et les inégalités sont fortes que ce soit en terme d'emploi, d'accès à l'éducation, la culture, les sports ou les loisirs. La FSU qui fait pleine confiance dans la capacité de la jeunesse à être un acteur à part entière de notre société, a exprimé notamment auprès de la Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ses attentes.

Le CIJ présente notamment 16 orientations générales qui mériteraient d'être largement précisées. De même la participation des différents acteurs dans les missions des groupes de travail interministériels.

En l'état le comité ne s'exonère pas des risques de « jeunisation » des politiques publiques. Celles-ci ont trop souvent été le cheval de Troie de multiples déréglementations, dans le domaine de l'emploi en particulier. La déréglementation du travail, les cadeaux aux entreprises sous formes d'exonérations ont des effets pervers qui alimentent dans les faits la précarité des jeunes.

L'affichage de mise en cohérence des 40 programmes et 82 milliards d'euros consacrés aujourd'hui aux politiques publiques de jeunesse est une belle ambition. Annoncer vouloir substituer aux logiques de dispositifs et aux politiques de guichet une logique de droit ne peut que recevoir notre plein accord syndical. Mais, la focale mise sur les parcours d'insertion, l'intégration sociale, la prévention des risques, les mobilités, des jeunes en difficultés, doit questionner les processus et politiques publiques qui fragilisent les jeunes des catégories populaires.

Faire une meilleure place aux jeunes, les reconnaître comme acteurs du changement est à l'évidence un point partagé. Mais il faut que ces démarches permettent réellement une expression citoyenne. Ce sont les conditions d'exercice des droits démocratiques de tous qu'il faut travailler. C'est l'ambition que doivent porter les politiques publiques mises en œuvre au cœur desquelles l'éducation populaire a toute sa place.

Le pilotage de ce comité interministériel confié à la Ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative est porteur d'un sens positif. Cependant il intervient dans un contexte de grande fragilité de ce ministère. Donner à la Ministre les moyens de conduire les ambitions affichées serait un signe positif adressé aux jeunes.

**Communiqué de presse FSU du 21 février 2013**

Sommaire: Editorial - CIM de la jeunesse P.2 : Communiqué intersyndical du 31 janvier - Communiqué intersyndical du 4 février - Communiqué inter-fédéral du 8 février P.3 : Enseignement supérieur et recherche - Lasagnes au cheval P.4 : Action du 27 janvier - Retraites - Egalité professionnelle dans la FP P.5 : Agenda de l'Education - Négociations Fonction publique - Assassinat de Chokri Belaïd P.6 : Après la loi du 11 février 2005 - Contenus des concours - Immolation d'un demandeur d'emploi - Mariage pour tous P.7 : Titularisation des enseignants stagiaires - Nouveau CNESER P.7 et 8 : Compte-rendu réunion du secteur services publics P.8 et 9 : Compte-rendu réunion du secteur femmes P.9 : Note FPQE P.10 : Droit à l'orientation pour tous P.11 et 12 : Compte-rendu CTPM Education du 11 janvier P.12 et 13 : Mission de l'IGA P.13 : Lettre Alter Sommet n°2

# Nombreux et mobilisés ce 31 janvier

Nombreux et mobilisés ce 31 janvier, pour les agents de la Fonction publique les réponses, c'est maintenant !

A l'appel de la CGT, de la FSU et de SOLIDAIRES, c'est nombreux et déterminés que les agents de la Fonction publique ont participé à la journée d'actions de ce 31 janvier.
Sur les 130 rassemblements et manifestations recensés sur tout le territoire, c'est plus de 150.000 personnes qui sont descendues dans les rues dire leurs légitimes exigences et leur fort mécontentement.

Que ce soit sur les salaires, l'emploi public, le jour de carence et la MAP, elles ont de nouveau exprimé leur volonté qu'une autre politique soit mise en oeuvre et que des mesures urgentes soient prises.

La CGT, la FSU et SOLIDAIRES se félicitent du succès de cette initiative.

Il est impératif que la Ministre entende le message délivré et, à l'occasion du rendez-vous du 7 février, qu'elle apporte de véritables réponses aux questions posées.

Dans le cas contraire, nos organisations syndicales, dans l'unité la plus large possible, prendront de nouveau leurs responsabilités et appelleront à poursuivre et à développer la mobilisation.

**Communiqué intersyndical du 31 janvier 2013**

# Les organisations syndicales attendent des réponses fortes

Les organisations syndicales de la Fonction publique CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES estiment urgent et indispensable que le gouvernement apporte des réponses fortes sur :

- L'amélioration du pouvoir d'achat, en priorité, par l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- L'amélioration du déroulement de carrière de tous les agents en commençant par l'abrogation immédiate du contingentement du dernier échelon de la catégorie C puis la refonte des grilles indiciaires des catégories C, B et A ;
- L'arrêt des suppressions d'emploi et des créations partout où c'est nécessaire ;
- Une véritable rupture par rapport à la RGPP ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- L'amélioration et le renforcement du statut général, dans le respect des spécificités de chaque versant ;
- L'abandon de la loi HPST, et ce, afin de garantir l'exercice d'un véritable service public hospitalier.

Dans l'état actuel des choses et de ce dont elles ont connaissances, nos organisations syndicales affirment leur opposition à « l'acte III » de la décentralisation.

Sur ces sujets, elles constatent que, dans le cadre de l'agenda social ouvert depuis plusieurs mois, la Ministre se contente de déclarations d'intention alors même que la situation déjà préoccupante ne cesse de se dégrader.

Elles partagent la conviction que, sur ces enjeux essentiels, l'intervention la plus large possible des personnels est nécessaire pour obtenir des avancées significatives. En conséquence, elles affirment leur volonté de créer le rapport de force indispensable avec l'ensemble des personnels afin d'infléchir la politique du gouvernement.

A l'issue de la réunion du 7 février présidée par la Ministre sur les rémunérations, les carrières et les parcours professionnels, les organisations syndicales CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES ont d'ores et déjà prévu de se revoir. Si le gouvernement persiste dans ses orientations, elles prendront ensemble leurs responsabilités et envisageront tous les moyens d'action pour obtenir les réponses à leurs légitimes exigences.

**Communiqué commun du 4 février 2013**

# Communiqué commun des fédérations de fonctionnaires

A la suite de la réunion du 7 février 2013 avec la Ministre, les organisations syndicales FSU – CGT – CFDT – UNSA – SOLIDAIRES – CGC et CFTC ont écouté avec attention ce que celle-ci a déclaré au nom du gouvernement.

Sans revenir sur l'ensemble des éléments que Marylise LEBRANCHU a abordés, nos organisations syndicales relèvent que, sur au moins deux points importants, la Ministre est demeurée très en deçà des légitimes attentes des personnels :

- Sur l'augmentation de la valeur du point d'indice, nous ne pouvons accepter que, comme l'envisage le gouvernement, 2013 soit une année de gel supplémentaire. Une telle perspective aurait des conséquences insupportables pour tous les agents et leur pouvoir d'achat ;

- Sur le jour de carence, nous ne pouvons que déplorer que son abrogation, complète et immédiate, n'ait pas été annoncée et actée.

Les organisations syndicales FSU – CGT – CFDT – UNSA – SOLIDAIRES – CGC et CFTC estiment qu'il y a urgence à ce que la Ministre apporte d'autres réponses sur ces dossiers brûlants.

**Paris, le 8 février 2013**

# Une loi inacceptable pour l'enseignement Supérieur et la recherche

Une loi inacceptable qui ne permet pas de répondre aux attentes des personnels et des étudiants .

La situation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) s'est profondément dégradée ces dernières décennies. Les récentes difficultés budgétaires de nombreuses universités et organismes ont amené suppressions et gels d'emplois, annulations d'enseignements ou dégradation des conditions de travail et d'études. La précarité due principalement à la généralisation des financements propres (appels à projets ANR ou IDEX, formation continue, apprentissage…) n'a cessé d'augmenter.

La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche est en préparation, tandis que le passage au Parlement de la loi sur l'Ecole est programmé. Cette dernière a reçu un avis négatif dans les organes consultatifs de l'ESR (CNESER, CTMESR), le fonctionnement proposé pour les ESPE et l'introduction d'une procédure d'accréditation – sans aucune garantie- étant inacceptables.

Le projet de loi sur l'ESR dans sa version connue du 9 février n'apporte pas les réponses aux exigences de rupture attendue avec la loi LRU et la loi Pacte pour la recherche. Pire, certains aspects pourraient être aggravés. En témoignent la nouvelle mission de transfert, le choix laissé aux établissements de créer un Conseil académique ou de maintenir CS et CEVU en leur transférant des responsabilités de gestion des personnels, les modalités d'élection, la substitution – sans garantie sur la procédure - de l'accréditation à l'habilitation, le maintien des responsabilités et compétences élargies, l'absence de propositions concernant la résorption de la précarité ... Les dispositions sur l'évaluation ne permettent pas de s'affranchir du risque de voir se reproduire le fonctionnement de l'AERES. Reçue le 9 février, la nouvelle version du projet n'est accompagnée d'aucun exposé des motifs, ni d'aucun texte d'engagement gouvernemental. Elle renvoie souvent aux textes d'application A ce jour, il n'est explicitement annoncé aucune modification en profondeur du décret de 2009 sur le statut des enseignants-chercheurs. A cela, s'ajoutent les risques associés à la décentralisation (transferts de l'immobilier ou schéma régional des formations, par exemple).

Ce projet de loi ne prévoit aucun moyen supplémentaire, alors qu'une augmentation des moyens et un volet de programmation budgétaire sont indispensables pour permettre à l'ESR de remplir ses missions et résorber la précarité. Les organisations soussignées rappellent qu'il est possible de dégager des moyens pour le soutien de base des laboratoires et pour les formations, notamment en remettant en cause le CIR et en redéployant les crédits ANR.

Les organisations soussignées veulent une véritable rupture avec les politiques précédentes, pour permettre le changement dans le service public d'ESR ! Elles exigent l'ouverture d'une véritable négociation pour remplacer le Pacte Recherche et la loi LRU par une loi d'orientation et de programmation à la hauteur des besoins. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, leurs personnels doivent pouvoir remplir leurs missions fondamentales de formation et de recherche au bénéfice de tous.

Les organisations soussignées appellent les personnels et les étudiants à organiser des AG dans les établissements et à débattre du projet de loi sur l'ESR, en mettant notamment l'accent sur les exigences suivantes :
- augmentation substantielle des moyens d'Etat (dotations, plan pluri-annuel de créations d'emploi) pour permettre la titularisation des précaires occupant des emplois pérennes (avec l'arrêt des non renouvellement des contrats de CDD), pour revenir sur les gels d'emploi, pour répondre aux besoins des formations et améliorer l'encadrement, pour augmenter les soutiens de base des laboratoires au lieu des financements sur projets (ANR, IDEX …) ;
- gestion nationale des personnels de toutes catégories, abandon des RCE dans les universités ;
- refus de l'intégration de tous les personnels BIATSS dans la filière ITRF (Cf. rapport Le Déaut) ;
- régulation nationale pour assurer l'égalité sur le territoire ;
- valeur nationale des diplômes et reconnaissance collective des qualifications, pour garantir l'accès à un emploi et un salaire correspondant à la qualification.

Elles les appellent d'ores et déjà à faire voter des motions dans les conseils, les réunions de CNU ou instances des organismes …. et à intervenir auprès des parlementaires et des élus locaux.
Elles proposent qu'un temps fort soit organisé le 18 février, jour où la loi sera présentée au CNESER, avec un rassemblement dans une université parisienne.

*Signataires :*
FSU (SNESUP- SNCS- SNEP- SNASUB-SNETAP) – CGT (SNTRS-CGT) –
SOLIDAIRES (Sud Recherche EPST, Solidaires étudiant-e-s) – SLU – SLR – UNEF

**Communiqué de presse du 11 février 2013**

# Affaire des lasagnes au cheval

Le scandale des lasagnes pur bœuf à la viande de cheval démontre au grand public que l'alimentation est devenue un enjeu financier ou tout est bon pour faire le maximum de profit. Mais plus étonnant est la réaction du ministre de l'agriculture qui feint de découvrir le monde impitoyable de l'agro-industrie. M le Foll joue les naïfs mais à son niveau de responsabilité ne peut ignorer la réalité.

Il prétend renforcer les contrôles
- Mais a encore réduit les effectifs des services vétérinaires en 2013 alors qu'ils ont fondu de 12% ces dernières années.
- Mais il a donné instruction à ses services de diminuer de moitié les contrôles en restauration collective et point de vente
- Mais il ne remet pas en cause le programme pilote de son prédécesseur visant à confier l'inspection sanitaire en abattoir de volailles aux abatteurs
- Mais les criées, dans les ports de pêches, n'ont plus d'inspection permanente (moins d'un agent à temps plein pour le département du Finistère) alors que bientôt les poissons pourront être gavés aux farines animales responsables de la maladie de la « vache folle »

Le SNUITAM-FSU, syndicat présent dans les DDPP et DDCSPP (ex Directions des Services Vétérinaires), dénonce l'hypocrisie du gouvernement qui annonce qu'il va renforcer les contrôles sur la filière agroalimentaire mais qui en même temps baisse les moyens du service public de contrôle de la sécurité sanitaire de l'alimentation, pousse à la déréglementation visant à toujours plus confier aux industriels le soin de se contrôler eux-mêmes, alors que le récent scandale prouve qu'il ne faut leur accorder aucun crédit…

Communiqué de presse du SNUITAM du 21 février 2013

# Le 27 janvier, mobilisé-e-s pour l'égalité !

Le 27 janvier est organisée une nouvelle manifestation pour soutenir le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe. Il s'agit de revendiquer l'égalité des droits des personnes, des couples, des familles, des enfants, dans une société où n'existe pas une famille unique, mais de multiples façons d'être une famille. Il s'agit aussi de respect de la laïcité, et de lutte contre l'homophobie.

Les premières manifestations de décembre, à Paris « Pour l'égalité maintenant, contre les discriminations tout le temps », et en régions, ont été une réussite. Le succès des défilés dans plus de 25 villes, le 19 janvier dernier, montre que la mobilisation s'élargit. La FSU en a été partie prenante. Elle contribuera à la réussite d'une mobilisation de plus grande ampleur encore le 27 janvier.

Si le projet gouvernemental est une grande avancée pour notre pays, il doit néanmoins aller plus loin, et la PMA doit être ouverte aux couples de femmes, ainsi que le président s'y était engagé.

Pour la FSU, la République doit protéger toutes les familles et tous les enfants. Elle invite ses militant-e-s, adhérent-e-s et sympathisant-e-s à participer nombreuses et nombreux à cette manifestation et à la rejoindre dimanche.

**Communiqué de presse FSU du 23 janvier 2013**

# Retraites : garantir des droits et reconstruire les solidarités

La crise économique amoindrit les ressources des régimes de retraite mais révèle en même temps l'importance des revenus de remplacement pour la population.

Les réformes des retraites conduites au cours des 20 dernières années ont allongé la durée de la vie professionnelle, reculé l'âge de la retraite et diminué les pensions de toutes celles et tous ceux qui ne remplissaient pas ces conditions durcies. Elles ont accru les inégalités. Le mouvement social de l'automne 2010 avait dénoncé ces logiques et portait l'exigence de financements pérennes.

Le 12ème rapport du conseil d'orientation des retraites est consacré à un état des lieux du système français.

Ce travail a pour fonction d'interroger les règles de liquidation des pensions afin de vérifier leur adéquation aux objectifs conférés par la loi au système public de retraite.

La FSU retient de ce travail la confirmation des injustices souvent dénoncées dans la mobilisation contre la réforme de 2010 : « les redistributions implicites (..) jouent (…) dans le sens d'un accroissement des inégalités en défaveur des salariés à carrière courte, donc des assurés à plus bas salaires et des femmes, tout particulièrement. » Le rapport souligne aussi la situation défavorable des fonctionnaires poly-pensionnés. Cependant, les travaux du conseil apparaissent encore trop restreints : ce sont presque exclusivement les règles du régime général qui sont expertisées ; les objectifs retenus pour vérifier l'adéquation des règles à ceux-ci sont ceux de la loi du 9 novembre 2010 sans référence aux principes inscrits dans le préambule de la Constitution, lesquels se sont traduits par une imbrication de droits contributifs et de mesures de solidarité. Si les mécanismes qui génèrent des inégalités méritent d'être corrigés, certaines pistes d'évolution proposées par le rapport, comme le calcul du salaire de référence sur l'ensemble de la carrière, ne vont pas dans le bon sens.

Enfin, la FSU conteste l'approche technocratique de l'équité intergénérationnelle, construite sur des logiques purement assurantielles. De son point de vue, il doit s'agir de vérifier qu'à un moment donné, toutes les générations vivent dans des conditions comparables. Il est difficile d'ignorer les conséquences des réformes successives, génératrices d'angoisse particulièrement pour les plus jeunes quant à l'effectivité et au niveau de leur pension.

La FSU apprécie que les échanges conduits au sein du Conseil aient pu permettre de souligner les enjeux liés à la prise en compte des périodes de chômage, de précarité, des années d'étude ou de formation, comme ceux liés aux conditions de travail en fin de carrière.

Pour la FSU, ce sont bien les objectifs que la société confie aux régimes de retraite dont il faut débattre. Elle défend pour tous, travailleurs du privé ou du public, un droit à la retraite à 60 ans et à cet âge un taux de remplacement de 75%. C'est sur l'adhésion à ces objectifs que l'on pourra reconstruire la confiance dans les régimes de retraite et décider de mobiliser les financements nécessaires.

**Communiqué de presse FSU du 23 janvier 2013**

# Vers l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Vers l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique...

La FSU signera le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique proposé par le ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la Fonction Publique.

La FSU a participé activement aux négociations. Elle a été porteuse de différentes propositions qui ont été pris en compte. C'est notamment le cas en ce qui concerne la démarche intégrée, c'est à dire le fait que dorénavant la question de l'égalité femme/homme devra être abordée dans toutes les discussions. Ce sera notamment le cas dans celles concernant les salaires et les retraites et pensions, comme la FSU l'a défendu. Les éléments statistiques devront être fournis par l'Administration et devront être discutés dans toutes les instances consultatives, en vue de l'adoption de plans pour l'égalité. Les avis rendus à ce sujet par les commissions paritaires, concernant les fonctionnaires ou les agents non titulaires devront être pris en compte dans les décisions individuelles relatives à la carrière des personnels.

Par ailleurs, la prévention des violences faites aux femmes et la question du harcèlement sexuel dans la Fonction Publique et la lutte contre les stéréotypes avec l'exigence de formation ont également été des sujets majeurs que la FSU a contribué à faire intégrer dans ce protocole.

A travers cette signature, la FSU réaffirme son engagement en faveur de l'égalité.

Ce protocole n'aura pas à lui seul d'effet immédiat, ce qui nécessitera l'engagement de l'ensemble de la Fonction Publique pour le décliner en mesures concrètes.

La FSU continuera d'agir avec les personnels sur cette question, notamment en utilisant les outils créés par cette négociation afin que l'égalité soit bien réelle et effective dans toute la Fonction Publique.

**Communiqué de presse FSU du 5 février 2013**

# Agenda de l'éducation... A préciser

Le Ministre de l'Education nationale a présenté, le 4 février, son agenda de la refondation aux organisations syndicales. Il place prioritairement 3 chantiers en perspective : l'Education prioritaire, le collège et la question du décrochage. Il propose d'ouvrir des négociations pour la mise en œuvre de mesures catégorielles concernant notamment les personnels en catégorie C et les Professeurs des écoles. Il renvoie après le débat parlementaire, les discussions sur les services des enseignants et la mobilité professionnelle.

La FSU avait demandé la présentation d'un tel agenda afin d'avoir davantage de lisibilité sur le projet éducatif du gouvernement et de permettre les discussions indispensables avec les organisations syndicales.

La FSU partage l'urgence de travailler sur les 3 chantiers proposés. Mais elle a demandé que les autres sujets, particulièrement les lycées, ne soient pas ignorés car les attentes d'un véritable changement sont fortes. La FSU se félicite de la priorité à l'Ecole primaire mais la réussite des élèves exige de penser leurs parcours de la maternelle à la fin du lycée.

La FSU a demandé à ce que dans le même temps, les négociations déjà engagées que ce soit sur l'Ecole primaire ou la formation des enseignants se poursuivent, avec la mise en place d'un calendrier de discussion, et que les dossiers éducatifs ne soient pas examinés en dehors des problématiques posées par d'autres discussions en cours que ce soit sur la décentralisation ou la question salariale à la Fonction publique .

La FSU a également demandé que les questions de pilotage et gouvernance du système éducatif soient abordées ainsi que celles liées la réalité des métiers, à leurs évolutions. Tous les personnels de l'Education sont concernés. Les évolutions du système éducatif nécessitent de travailler sur les missions des enseignants mais aussi celles des assistants sociaux, infirmières, personnels d'encadrement ou administratifs. C'est d'abord à travers l'examen des missions des différents personnels, que la FSU propose de débattre des mesures catégorielles qui doivent être prises.

Le ministre a affirmé que ces mesures s'inscriraient dans les contraintes budgétaires actuelles que la FSU conteste. Les mesures envisagées par le ministère sont donc à préciser. C'est ce que la FSU demandera dans les négociations annoncées comme devant s'ouvrir après le 7 février.

La FSU demande que l'agenda social soit maintenant établi de manière détaillée et que le contenu de chacune des thématiques soit précisé. Ces discussions devront aussi associer mieux les personnels, aucune évolution du système éducatif n'étant possible sans leur implication.

**Communiqué de presse FSU du 5 février 2013**

# Négociations Fonction Publique

Après quatre mois de concertation, la ministre Marilyse Lebranchu a proposé aux organisations syndicales de la Fonction publique l'ouverture d'une négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.

Les politiques menées par le précédent gouvernement ont eu des effets catastrophiques. La FSU n'a eu de cesse de les combattre, tant elles allaient à rebours de l'intérêt général.

Depuis trop longtemps les salaires des fonctionnaires sont en baisse et connaissent un déséquilibre croissant lié à l'augmentation toujours accrue de l'indemnitaire au détriment de l'indiciaire. Cela se traduit par une individualisation exacerbée et une mise en concurrence des agents entre eux.

Si la FSU apprécie positivement l'annonce d'ouverture d'un chantier de négociation sur la reconstruction des grilles, l'intégration d'une partie des indemnités dans le salaire et la rénovation des statuts, elle constate que le gouvernement n'entend toujours pas répondre aux urgences en matière de pouvoir d'achat par l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires. En effet, la seule mesure annoncée est le décontingentement du 8è échelon du dernier grade de la catégorie C : c'est un premier pas compte-tenu de la situation des agents aux salaires les plus bas, mais si la FSU s'en félicite, c'est encore très insuffisant.

Dès 2013, il faut augmenter significativement la valeur du point d'indice gelée depuis 2010.

La FSU rappelle que l'abrogation du jour de carence doit être immédiate, parce que c'est une mesure injuste et inefficace. Cela enverrait un signal symbolique que la page des politiques néfastes menées jusqu'ici peut être tournée.

Ces deux revendications sont largement partagées par l'intersyndicale des fédérations de fonctionnaires, réunie le 7 février après-midi. Celle-ci décidera dans les jours à venir des actions et des mobilisations unitaires à construire pour les défendre.

Enfin, il est urgent de renouer avec la création d'emplois publics, d'en finir avec l'austérité budgétaire, tant la Fonction publique et les services publics sont d'abord un vecteur de croissance et d'amélioration des conditions d'existence pour tous et toutes.

Communiqué de presse FSU du 8 février 2013

# Assassinat de Chokri Belaïd

La FSU exprime son émotion après l'assassinat de Chokri Belaïd et son entière solidarité à ses proches ainsi qu'aux militant-es Tunisiens qui partageaient son combat.
Elle appuie son exigence d'une enquête sérieuse pour retrouver et juger les responsables de la mort de Chokri Belaïd.
La FSU exprime son plein soutien à l'appel à la grève générale pour le 8 février lancé par l'UGTT, à l'avant-garde du combat pour la démocratie, et pour une transition non-violente.
La FSU participera au Forum Social Mondial qui se tiendra à Tunis en mars, pour en faire un moment fort de soutien au processus démocratique en Tunisie.

**Communiqué de presse FSU du 8 février 2013**

# 8 ans après la loi du 11 février 2005 sur le handicap

Beaucoup reste à faire !

Le 11 février 2005, la loi sur le handicap posait les principes forts d'une réelle participation des personnes handicapées aux décisions qui les concernent, de l'accessibilité généralisée, de l'école pour tous...

Huit ans après, force est de constater que l'absence de moyens et de volonté politique ont occasionné des retards inacceptables. Ainsi, notamment :
- dans l'éducation, la formation de tous les personnels, la professionnalisation des accompagnants sont encore à construire pour scolariser et former tous les jeunes concernés,
- en matière d'accessibilité, l'objectif de 2015 ne sera vraisemblablement pas atteint,
- concernant l'emploi, les personnes en situation de handicap restent trois fois plus victimes du chômage.

Dans ses domaines de compétence, la fonction publique même est loin d'être exemplaire.

La FSU, réunie en congrès du 11 au 15 février à Poitiers, estime qu'il est temps de concrétiser partout et pour tous, les principes et les objectifs de la loi du 11 février.

Avec les autres organisations syndicales et les associations du handicap, elle entend poursuivre son engagement pour une société plus solidaire, plus accessible, plus inclusive.

Communiqué de presse FSU du 11 février 2013

# Contenu des concours : une consultation à la hussarde...

Le ministère s'entête dans sa conception du dialogue social.
Il y a un mois, la FSU été informée sur le contenu de la maquette générique des concours de recrutement des enseignants du premier et du second degré, lui permettant de soulever de nombreuses incohérences liées au contenu de la formation et aux exigences des concours.

Sans aucune information, ni dialogue depuis cette date, la FSU apprend que la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle a choisi de convoquer à la hâte un comité de suivi MASTER sur ce sujet, dans une période où la FSU tient son congrès.

Ne tirant aucune leçon sur la manière dont a été traité le dossier de la formation des enseignants, les ministères (MEN, MESR) voudraient laisser croire qu'une simple présentation des maquettes de concours ce jeudi 14 février, suffirait à clore le dossier.

Il faut rompre avec ce type de méthodes.

La FSU exige le report du comité de suivi MASTER. Elle demande que soit constitué dans les plus brefs délais, le comité de suivi de la FDE (émanation du CSE et du CNESER) promis.

Une véritable réforme de la formation des enseignants attendue ne peut s'engager et réussir en écartant les personnels et leurs organisations représentatives.

**Communiqué de presse FSU du 12 février 2013**

# Immolation par le feu d'un demandeur d'emploi

Un demandeur d'emploi de l'Agence de Pôle Emploi Nantes Est s'est immolé par le feu devant cette même agence. Il est décédé.

Le Congrès, devant cet acte dramatique ce 13 février, exprime son soutien à sa famille et à ses proches. De même, il soutient les personnels de Pôle Emploi Nantes et plus généralement tous les personnels de Pôle Emploi.
Tout comme il y a quelques mois dans les locaux de la CAF, et aujourd'hui à Pôle Emploi, et même si nous ne connaissons pas les raisons de cet acte à l'heure où nous écrivons, la profondeur de la crise, la désorganisation et la déshumanisation des services publics ne peuvent être ignorés.
La FSU demande une réunion d'urgence et extraordinaire sous l'égide du Ministre, réunissant l'ensemble des acteurs, autorité du service public, syndicats, usagers et leurs représentant-es.

Un seul objectif : qu'un tel acte ne puisse jamais se reproduire.

**Communiqué de presse FSU du 13 février 2013**

# Mariage pour tous, égalité des droits

Egalité des droits : la FSU se félicite du premier pas vers l'Egalité.
La FSU, réunie à Poitiers pour son VIIème congrès national, se félicite du vote des député-es concernant le mariage pour toutes et tous.
En effet, il est temps, en 2013, que la France rejoigne enfin le camp des pays progressistes.
Il est temps que dans le pays des droits de l'Homme, les lesbiennes et les gays ne soient plus des citoyen-nes de seconde zone.
Il est temps que tous les couples soient reconnus et aient le libre choix de leur forme d'union.
Il est temps que, par le biais de l'adoption, les enfants de toutes les familles soient reconnus et protégés.
Il est temps que les couples binationaux homosexuels ne soient plus obligés de se cacher et de vivre dans l'illégalité sur le territoire français.
Cependant, si ce vote est un premier pas, il n'est que la première marche vers l'égalité pleine et entière. En ce sens, la PMA devra être ouverte à toutes les femmes. En ce sens, les questions de filiation, qui ne sont pas traitées par la présente loi, devront trouver des réponses pertinentes dans le cadre de la future loi sur la famille.
Cette loi est une condition nécessaire à l'égalité, mais pas suffisante : le gouvernement doit s'attaquer de façon volontariste aux LGBTphobies pour faire évoluer les mentalités, et permettre à toutes et tous d'accéder à ces nouveaux droits sans crainte de discriminations, de rejet ou de violences. Les débats récents ont en effet montré que si l'homosexualité est dépénalisée dans la loi depuis 1982, elle ne l'est pas dans bien des esprits.

La FSU sera attentive à ce que l'égalité dans la loi soit bien traduite réellement, dans tous les domaines concernés, et bien évidemment dans le domaine professionnel et éducatif.

**Communiqué de presse FSU du 13 février 2013**

# Titularisation des enseignants stagiaires

Titularisation des enseignants stagiaires : un obstacle bientôt levé

Depuis 2010, les textes réglementaires actuels imposent aux lauréats des concours enseignants de détenir des certifications en langue vivante (CLES) et en informatique (C2i) qui ne leur ont pas été nécessairement délivrées au cours de leur formation, et qui nécessitent des étudiants un investissement financier important.

Alerté par la FSU, le ministère de l'éducation nationale reconnaît que cette obligation met en difficulté environ un quart des stagiaires actuels, en raison de l'inexistence d'une offre de formation organisée par le ministère de l'éducation nationale.

La FSU avait demandé que cette situation ne soit pas le prétexte de refus de titularisation. Le ministère répond à cette exigence et annonce l'élaboration d'un décret devant lever cette obligation pour la titularisation et organisant formation et certification dans les trois premières années d'exercice. Le financement sera assuré en totalité par l'institution.

Pour l'avenir, c'est au sein des ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) que le ministère entend assurer la formation relative à ces compétences.

La FSU et ses syndicats se félicitent de l'élaboration d'une réponse apportée à la situation angoissante vécue par des milliers de stagiaires et suivra avec vigilance sa mise en œuvre.

**Communiqué de presse FSU du 20 février 2013**

# Nouveau CNESER : déclaration de la FSU

DECLARATION DE LA FSU AU CSE DU 21 FEVRIER 2013

L'examen des 70 articles de la loi a duré deux jours, les 18 et 19 Février, et un nouveau CNESER plénier est prévu lundi prochain pour voter d'abord sur le projet daté du 8, puis sur le texte augmenté de tous les amendements retenus par le CNESER.
Nous nous prononçons donc aujourd'hui sur un texte daté, qui ne tient pas compte des avis du CNESER et qui vraisemblablement sera modifié. C'est pourquoi nous avions demandé le report de l'examen de ce texte après le vote du CNESER de la semaine prochaine.
Si ce CSE n'est appelé à se prononcer que sur certains articles de la loi, une telle appréciation n'a de sens que par rapport à la loi dans son ensemble. La FSU portera sur les articles examinés aujourd'hui, un avis identique à celui qu'elle a donné au CNESER. La FSU, qui a activement participé au débat préparatoire à ce projet de loi, aux différentes audiences et assises organisées, tout comme au CNESER de cette semaine, est porteuse donc d'une appréciation globale sur le sujet.

Une refondation des politiques d'enseignement supérieur et de recherche est cruciale pour le futur de nos sociétés. La recherche, dans tous les domaines, est indispensable pour élargir le champ des connaissances et préparer l'avenir. L'exercice des libertés scientifiques doit garantir un élargissement de toutes les connaissances et doit permettre leur transmission à tous les niveaux de formation supérieure.
Le développement de l'enseignement supérieur est une nécessité pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes et des adultes en reprise d'études, bref de tous les citoyens. Tout bachelier, toute personne qui le souhaite, quel que soit son type de baccalauréat, doit être en mesure d'y accéder et d'y réussir, d'y préparer sa vie personnelle et professionnelle.

La FSU a porté dans les différentes consultations qui ont eu lieu, la nécessité d'une rupture avec les lois Libertés et Responsabilités des Universités et Pacte de Recherche. Elle demandait une réorganisation en 2 temps articulés : l'urgence de mesures immédiates et un temps de réflexion à plus long terme afin de permettre les nécessaires évolutions. Après la concertation, nombre de sujets appellent et appelleront à de véritables négociations.

Et la loi est attendue pour permettre enfin une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur. La FSU a fait nombre de propositions pour améliorer la réussite des étudiants dans leurs parcours et aussi pour améliorer leurs conditions d'étude. Il s'agit aussi d'élever le niveau de qualification.
La FSU ne retrouve pas trace de cette ambition.

Où est la rupture avec la loi LRU, avec la loi Pacte pour la Recherche ? Le projet de loi ESR porté à notre connaissance dans sa version du 8 février 2013 s'inscrit dans la logique de la loi LRU et du Pacte pour la Recherche. Il complète et renforce dans le sens d'un durcissement des politiques de recherche, de formation, de gouvernance et d'évaluation sans tenir compte des propositions faites par la communauté universitaire, depuis 2007 jusqu'aux Assises de l'ESR de 2012, et en premier lieu de l'abandon des dispositions de la LRU et du Pacte pour la recherche.

Le texte présenté est un texte d'orientation. Il n'y a pas de programmation. Or, si la question des moyens ne fait pas tout, sans moyen on ne fait pas de grande chose. Les établissements d'enseignement supérieur, les universités, les organismes ont besoin de ressources suffisantes, de créations d'emplois en nombre, pour que soit résorbée la précarité, pour pouvoir assumer leurs missions d'enseignement et de recherche.

En l'état la FSU n'est pas favorable à ce texte. Elle votera contre cette loi.

# Compte-rendu de la réunion du secteur services publics

Compte-tenu de l'actualité l'essentiel de la réunion a porté essentiellement sur la future loi décentralisation (dont la question des métropoles) et sur la MAP (modernisation de l'action publique).

Comme pour la RGPP, le dossier est à suivre à la fois sur les questions de missions et de structures de l'état (secteur SPub) et des conséquences pour les agents (secteur SDP).

D'autres questions sont à suivre: Projet de loi de finances 2013 et ses conséquences dans les ministères, avenir des agences de l'Etat, congrès FSU.

En début de réunion, compte-rendu par Bernadette des deux rencontres de la veille avec M. Lebranchu et son cabinet sur la décentralisation et sur la MAP.

Décentralisation:

La note du secteur Spub de la mi-décembre est sur le site de la FSU.

Calendrier : le texte de loi serai fourni fin janvier et diffusé lors d'une réunion informelle du conseil commun avant son passage au conseil d'état pour avis (début février) . Conseil des ministres prévu début mars puis passage début mai au sénat et début juin à l'assemblée nationale. Vote à l'automne 2013.

Ce seront les conseils sup des 3 FP qui seront réunis avant la saisie du conseil d'état plutôt que le conseil commun.

La question financière (dont les péréquations) ne sera pas dans le texte de loi mais renvoyée dans le même temps au PLF.

Le texte abordera des questions telles que celles des territoires, de l'eau, de l'énergie, mais aussi d'emploi, de formation professionnelle...

La FSU est à nouveau intervenue sur la méthode (car les débats ont eu lieu prioritairement avec les élus et les OS n'auront que 3 semaines pour étudier le texte). Elle dénonce une entrée gouvernementale par la répartition des compétences (et des effets budgétaires!) et non par une réflexion plus globale pour rendre les SP plus efficaces. Elle est aussi intervenue sur la nécessité de prévoir dans la composition des instances les représentants des agents (+usagers )

Le projet de loi prévoirait peu de transferts mais de gros changement sont en perspective: fret ferroviaire, régions qui piloteront le développement économique, mise en place des métropoles

Sur les questions de formation professionnelle et d' orientation : la formation continue serait de la compétence de la région, la formation initiale resterait à l'Etat et à l' EN. Il n' y aurait pas de transfert des copsy (engagement pris par Peillon au CSE). C'est moins clair pour les personnels administratifs et techniques présents ds les CIO et il pourrait y avoir à ce niveau quelques transferts de personnels (dixit ministère) avec question de la double tutelle EN et région des copsy soit par mise à disposition à la région soit par transfert de services (règle du 2 fois 3 ans) . Autre question: celle des bâtiments qui sont actuellement soit aux départements soit à l'Etat

Les personnels des missions locales seraient laissés en l'état à Pôle-emploi

La carte des formation prof initiale resterait à l' EN (article 17du projet de loi éduc) mais des incertitudes demeurent liées au débat parlementaire

Un pacte de 6 ans entre territoires et régions organiserait la répartition des compétences. Métropoles, départements et régions pourront se transférer des compétences ce qui peut entraîner des changements d'employeurs pour des agents (M. Lebranchu insiste sur la souplesse nécessaire et sur le droit à l'expérimentation)

Répercussions sur les instances : quand il y aura eu répartition des compétences, il y aura nécessité de réorganiser les lieux de concertation et de représentation

Pour définir la représentativité au plan régional, au niveau des agents, le ministère hésite entre une mesure directement régionale ou une mesure par agrégation des résultats nationaux au conseil commun (suite élections FP 2014)

La FSU a décidé de s'adresse directement au premier ministre sur ces questions avec copie à la presse (lettre finalisée par le secrétariat et envoyée le 16 janvier)

CESER : relance d'E. Valls, J-M Ayrault et M. Lebranchu en privilégiant l'entrée par le calendrier et la question du renouvellement des Ceser en 2013 (lettre envoyée le 16 janvier)

Le prochain dossier de POUR portera sur les Collectivités territoriales

L'avis de la FSU sur le projet de loi pour le Conseil Sup sera pris en BDFN (4 février?)

Des rencontres avec les parlementaires sont à prévoir.

Une nouvelle note du secteur Services Publics est mise en chantier pour poursuivre l'information des SD et SN, préparer les interventions FSU et les débats du congrès.
Plusieurs fiches sont prévues:

- Métropoles

- Intercommunalités (conférence territoriale et pacte)

- Eclatement dans le temps et l'espace (évolutions et point d'étape)

- Formation professionnelle et orientation (avec groupe FPQE)

- Articulation projet de loi éduc et projet décentralisation

Questions diverses:

Congrès: réunion du groupe de travail du thème 2 le 6 février

Agences publiques : le gouvernement a mis à l'étude le statut des agences qu'il envisage de modifier changer en fonction de l'appréciation de mission de service public ou pas.

# Compte-rendu réunion du secteur femmes le 24 février

**CONGRES**
**Travail d'enquête** :
- 1e travail sociologique a été effectué par Annette sur le congrès de Marseille concernant l'égalité hommes/femmes. **Nina** doit nous communiquer la conclusion de cette enquête.
-•**Alain** propose dé réaliser une enquête à Poitier en tant qu'observateur au titre de l'observatoire de l'égalité pour faire une photographie du congrès : composition par syndicat, par département (idée de faire une carte), composition des tendances, déroulement du congrès (tribunes, prises de parole, récupération des temps auprès de la commission des débats, présidence, rapporteur, qui dépasse le temps de parole), répartition des taches au sein de la section accueillante, comment les délégations ont elles été constituées tant en SD qu'en SN.
- **Nina** travaille actuellement sur les taux de féminisation dans la profession/taux de féminisation dans la syndicalisation.
- **Cécile** propose un questionnaire à mettre dans la pochette des congressistes et à remettre, rempli.

**Le Pour elles spécial congrès,** 4 pages :

- un édito : s'inspirer du texte femmes et syndicalisme : **Sigrid**
- 2 pages sur les statistiques : **Nina**
- dernière page sur l'activité du secteur + l'heure de la réunion de la commission lors du congrès : **Fred**

Un compte-rendu de congrès plus détaillé électronique sera fait ensuite dans le POUR Elles avec les autres articles proposés précédemment.

**SITE**
Donner l'info des intersyndicales sur le site : voir Eliane
Pour le moment, ce stage est inscrit dans le POUR info et les dates sont précisées sur l'onglet formation.

Ce serait mieux d'avoir un onglet « secteur femme » mais qui l'alimente ? Décision reportée à une prochaine réunion de secteur car nécessité de discussion de ce que l'on souhaite mettre derrière l'onglet.

**PROTOCOLE ÉGALITÉ**
**Sigrid** : L'avancée principale est de pouvoir obtenir des données chiffrées sexuées à partir de 2014 grâce auxquelles on pourra dénoncer les discriminations et faire avancer nos revendications (surtout dans les CT). Pour autant, nous avons déjà des données chiffrées nationales mais aucunes mesures immédiates ne sont prévues. Il n'y a toutefois rien dans le texte qui nous ferait voter contre. Il est quand même regrettable que si l'on ne signe pas, on ne puisse participer aux GT, cette façon de faire participe d'une sorte de chantage qui est assez inacceptable de la part de ce gouvernement.
**Nina**: si on ne se sert pas du protocole comme d'un levier, cela reste lettre morte. Black out de la part de l'administration sur les carrières des enseignantes. Ce protocole peut permettre d'obtenir tous les chiffres sexués. Cela met toute la chaine hiérarchique face à cette responsabilité de donner les chiffres. Unité des OS sur l'exclusion en cas de non signature. Favorable à la signature car il y a des leviers même si cela donne du travail ensuite au SN.
**Sophie**: Critique par rapport à Sauvadet car refus de revaloriser les retraites. Là, on en parle. La FP a bcp de retard par rapport à ce qui a été mis en place dans le privé pour pallier les inégalités. Difficultés internes à s'en saisir car boulot++. La FSU doit s'exprimer très fortement contre le gel des salaires de la FP car premières touchées sont les femmes. Le pire reste sur les retraites car si mise en œuvre de ce qui est prévu sur les retraites, cela va être catastrophique pour les femmes. La question du suivi est importante, signer un accord engage la responsabilité des OS.
**Nina** : toute la chaine de la fédération est concernée, notamment les SN, sinon cela restera incantatoire.
**Sigrid** : les annonces relatives à la formation des personnels et à l'information/la communication : les intentions sont louables mais rien n'est quantifié. Les personnels seront formés à l'égalité : OK mais quand, par qui, combien de temps ? Certaines intentions sont exprimées sous un angle moral et non sur celui du respect du droit. La violence faite aux femmes au travail est sous estimée et n'est pas transversales (mise dans la mesure 15 avec un rappel des lois existantes et non prise en compte à la hauteur de la réalité et des conséquences sur la carrière).
Après discussion, nous sommes toutes d'accord pour une signature FSU. Nous devrons veiller à ce que cette problématique soit bien prise en compte dans nos syndicats nationaux.

**AUDIENCE au ministère**
Nous devons en reparler ultérieurement (congrès ?) pour bien déterminer les problématiques que nous voulons aborder. Cela paraît complexe car est-ce bien le bon ministère à interpeller selon les thèmes.

**GNIES**
Valérie demande si la FSU ne pourrait pas y rentrer, le SNES y étant. C'est un collectif institutionnel qui collabore au Conseil Supérieur de l'Information à la Santé (CSIS). Nous avons besoin d'infos complémentaires, on en reparle ultérieurement avec Valérie.

**PUBLICATION DES TEXTES DE LA FORMATION INTERSYNDICALE DE L'AN DERNIER :**
Il manque des textes mais la maquette sera prête mi-février. Chaque syndicat à la charge des duplications.

**ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION FEMMES DU CONGRES** (ouverte à tout le monde)
- bilan de ce que l'on a fait au secteur sur les trois ans
- Appel à l'intersyndicale
- Débats

# Note FPQE

**Rencontre FSU / Organisations Syndicales au niveau régional sur la problématique Orientation/formation/emploi**

Devant la gravité des politiques publiques concernant la problématique orientation/formation/emploi et l'urgence (Lois sur l'école, sur la décentralisation, sur l'enseignement supérieur recherche, sur l'apprentissage en juin, loi transposant l'ANI du 11 janvier…) d'intervenir rapidement sur ces questions de façon efficace, il est proposé de tenter de nouer des alliances syndicales au niveau régional, en complémentarité de ce qui est tenté au niveau national.

C'est en effet au niveau régional que nous traitons ces questions de façon très suivie dans le cadre notamment des CESER et des CCREFP. Il est proposé de prolonger ce travail, en essayant d'avancer dans des démarches unitaires avec les confédérations, la CGT, FO, Solidaires et toutes les organisations syndicales qui accepteront cette démarche. Le paysage social est devenu à la fois difficile et mouvant : essayons par tous les moyens de construire des démarches unitaires.

Le champ orientation/formation/emploi, complexe par nature, ne s'est pas du tout simplifié avec la focalisation actuelle sous le seul angle de la décentralisation. Le débat sur le sujet central de la relation formation/emploi est devenu bien réducteur, car il n'aborde en gros qu'un seul point, la question de savoir qui aura la compétence en matière de formation professionnelle et d'orientation, chacun, que ce soit l'Etat ou les Régions, se dispensant ainsi de traiter les questions de fond.
Or, il est impossible de répondre valablement à la question de « qui doit faire quoi » si le contenu des politiques de formation professionnelle et d'orientation sont ignorés, si le rôle des services publics existants est passé sous silence, si la réalité des métiers de l'orientation ou de la formation est un point aveugle.

Il est proposé que la FSU demande au niveau des Régions à rencontrer les organisations syndicales et particulièrement la CGT, FO et Solidaires, peut être sous forme de bilatérale dans un premier temps (étant donné les positionnements des différents pôles syndicaux).

On pourrait proposer de travailler avant tout sur le contenu de ces politiques et sur les enjeux pour les jeunes comme pour le salariat dans sa diversité. Pourraient être ainsi abordés :
- la formation professionnelle initiale/ la formation professionnelle continue (dont AFPA-GRETA)
- l'orientation scolaire/ l'orientation professionnelle
- les impasses aujourd'hui largement développées : adéquation formation, emploi, métiers en tensions…
- La sécurité sociale professionnelle (mandat FSU Lille/ cf aussi mandats CGT et texte de son prochain congrès sur son site) et la relation avec le champ orientation/formation/emploi
- La problématique du travail, (que la CGT met au centre de son congrès, cf aussi thème II du congrès FSU).

On pourrait essayer de n'aborder la question de la décentralisation que dans un second temps de la rencontre (cf nos positions dans les notes FPQE mais aussi la dernière note concernant le seul sujet orientation – en cours de rédaction et à destination des élus, presse etc..)

On pourrait enfin proposer à nos partenaires syndicaux une panoplie d'initiatives et d'actions communes : interventions conjointes au CCREFP ; stage commun d'approfondissement sur ces problématiques ; le tout pouvant se concrétiser en conférences de presse communes, en colloques (largement ouverts) etc.

# Offrir un droit à l'orientation pour tous

**5 février 2013, position de la FSU**

OFFRIR UN DROIT À L'ORIENTATION POUR TOUS

*C'EST CRÉER UN SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION POUR LES ADULTES*

*C'EST AMÉLIORER LE SERVICE PUBLIC EXISTANT : CELUI DE L'ORIENTATION SCOLAIRE*

**Pour une orientation choisie pour les jeunes et les adultes**

La nécessité d'un accompagnement qualifié et personnalisé pour aider toute personne, élèves, étudiants , salariés ou demandeurs d'emploi, à construire un projet de formation et d'orientation, tout au long de sa vie ne fait aucun doute pour la FSU. Le service public doit y prendre toute sa place car il est le seul à offrir à la fois des garanties de gratuité, d'impartialité, de qualification de ses personnels et de respect des règles déontologiques, indispensables pour des interventions touchant d'aussi près les aspirations et les choix des individus.

Ce droit qui ne saurait être réduit à l'information, concerne à la fois les élèves, les étudiants, les salariés à la recherche d'un perfectionnement ou d'une réorientation professionnelle, les demandeurs d'emploi, les jeunes sortis de l'Ecole sans qualification.

L'orientation doit être véritablement pensée comme un levier d'ouverture des possibles, de démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications, de lutte contre les inégalités tant dans le système scolaire que dans la vie professionnelle.

Ces principes supposent d'accorder une place particulière à la formation initiale. Celle-ci n'est pas seulement la première, chronologiquement. Elle est celle qui installe le rapport aux apprentissages, la confiance en soi, l'envie d'apprendre, essentiels pour une reprise de formation à l'âge adulte. Les questions d'orientation à cette période revêtent donc une importance et une spécificité particulière.

Pour avancer, cerner les vrais problèmes, se poser les vraies questions

**L'amélioration de l'orientation scolaire**

L'orientation des élèves et des étudiants relève de la responsabilité de l'Education Nationale. Beaucoup de critiques sont portées sur son caractère inégalitaire et subi. Les causes sont multiples car l'orientation est la cristallisation des difficultés rencontrées par l'élève dans son parcours antérieur. S'il est en difficulté, ses choix seront contraints par des exigences de résultats qu'il ne pourra satisfaire : faire reculer l'orientation subie, c'est avant tout éradiquer l'échec scolaire et les inégalités sociales qui le favorisent. Mais l'orientation est aussi très dépendante des capacités d'accueil dans son bassin de formation. Celles-ci déterminent en effet non seulement l'affectation des élèves, mais leurs possibilités de changer de filière. Bien souvent, les passerelles n'existent que sur le papier.

Par contre, il existe un véritable réseau public de proximité, le réseau des CIO implanté au plus près des établissements scolaires. Ce service public territorialisé permet l'accès à l'information et l'accompagnement des élèves, en complémentarité du suivi assuré par les conseillers d'orientation-psychologues dans chaque établissement scolaire public. Les élèves et étudiants représentent 80% de l'activité professionnelle des conseillers.

Parfaire l'orientation scolaire consiste aussi à augmenter le nombre de conseillers pour permettre un meilleur suivi des jeunes ( un Copsy a aujourd'hui 1500 élèves en charge) ainsi leur travail au sein des équipes éducatives. C'est un point essentiel pour faire reculer l'échec scolaire.

**L'amélioration de l'orientation des adultes**

La situation des adultes est très différente. Ici, il est vrai que les services chargés de l'information et de l'aide à l'orientation fonctionnent de manière très cloisonnée selon les publics : salariés, demandeurs d'emploi, jeunes sans qualification, publics faisant l'objet de contrats divers. Bien souvent, ces prises en charge sont externalisées sur des organismes non publics dont certains sont également prestataires de formation.

L'ensemble des besoins ne sont pas couverts, notamment pour les salariés. Aussi est-il urgent de confier au service public une mission d'information et d'aide à l'orientation assurée par des agents indépendants et qualifiés afin d'assurer un véritable droit à l'orientation pour tous.

**Le président de la République a pris comme engagement, de créer un service public territorialisé de l'orientation. La responsabilité en serait confiée aux Régions qui auront un rôle de coordination et de pilotage.**

L'avant projet de loi sur la décentralisation prévoit le transfert de la charge financière et des missions des CIO aux régions et la mise à disposition des conseillers d'orientation-psychologues pour une partie de leur temps.

Ces propositions sont incompréhensibles. Pourquoi faudrait-il attaquer les réseaux publics d'orientation existants : Education nationale, pôle Emploi, Missions locales et commencer par supprimer le seul service public d'orientation des jeunes en formation existant, celui de l'Education Nationale, afin d'installer un service public territorialisé ?

Les CIO sont des structures connues et reconnues par les jeunes et les familles. Elles sont déjà parfaitement territorialisées. Pourquoi faudrait- il faire éclater un service public national en 26 réseaux régionaux dont les missions et la composition seront différentes d'une Région à l'autre ? Comment une telle mesure pourrait-elle représenter un progrès pour le public scolaire ? En quoi une régionalisation pourrait-elle répondre aux dysfonctionnements de l'orientation scolaire, pointés plus haut ?

**La FSU propose**

Le service public territorialisé d'orientation ne doit pas faire table rase des structures existantes mais plutôt s'appuyer sur elles pour constituer un véritable réseau public, gratuit et de qualité.

Il faut que ce service reconnaisse la spécificité des besoins des publics scolaires et salariés et en tire les conséquences en structurant le SPTO en deux branches.

**L'une, la branche scolaire, représentée par l'actuel réseau des CIO dotés de co-psy plus nombreux pour assurer un véritable suivi.** Des mesures doivent être prises par l'Education nationale en amont des choix pour créer les meilleures conditions de réussite pour tous les élèves et pour développer et diversifier la carte des formations.

**L'autre, la branche salariés ou en recherche d'emploi, doit être structurée autour des services publics que sont Pôle-emploi et les GRETA,** des organismes dont la mission en matière d'orientation des adultes ou jeunes adultes est reconnue, soit **l'AFPA,** reconstituée sur ses missions historiques, **et les Missions Locales,** qui travailleraient en articulation avec des organismes spécialisés susceptibles d'offrir une information et des conseils à des publics spécifiques comme les FONGECIF par exemple.

Ces deux branches devraient être en relation étroite, selon des articulations à déterminer, notamment en termes de territorialisation des politiques de formation.

La FSU propose aussi que **les jeunes décrocheurs et sortis du système éducatif sans qualification** puissent faire l'objet d'une mission et d'un suivi partagé associant étroitement le réseau des CIO et la MGI (EN) avec les autres structures **centrées sur l'aide à l'insertion** (et notamment les Missions Locales).

Pour rendre effectif un véritable droit à l'orientation, il sera nécessaire de développer les moyens de Pôle-emploi comme ceux des Missions Locales. Vouloir régionaliser les CIO et leurs personnels serait profondément illogique, sauf si le choix assumé est celui de mettre gravement en cause le service public d'éducation et de porter une conception de l'orientation réduite à une simple gestion des flux dans une démarche adéquationniste pourtant vouée à l'échec.

# Compte-rendu CTM Education du 11 janvier 2013

Représentant l'administration : B Lejeune (conseiller social), C Gaudy (DGRH – SG adjointe), J-P Delahaye (DGESCO)

Pour la FSU : S Sihr, B Dunet, Ch Navarro, N François, C Chabaudie, J Aurigny, X Marand

**I/ Déclarations liminaires**

**FO : problème du CLES** : absence de réponse de l'administration alors que sur le terrain les stagiaires vont arriver à la titularisation sans pouvoir être détenteurs du CLES.
**UNSA** : idem
**CGT** : déclaration sur la question des rythmes (refus du projet en l'état)
**FSU :** voir en annexe
**SNASUB** : voir en annexe
**SUD** : déclaration sur la question des rythmes (refus du projet en l'état)
**SGEN :** emplois d'avenir professeurs :où en est-on ? Dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), deux évaluations seront lancées en janvier 2013 pour le ministère de l'Éducation nationale : éducation prioritaire et scolarisation des enfants en situation de handicap, une troisième sur le décrochage scolaire débutera en juin. Les syndicats seront-ils consultés ?
**Réponses :**
**DGRH :** Le CLES et le C2I : enquête en cours. Le problème est sérieux. Il nous faut un peu de temps ( 2 mois) nous vous parlerons de solutions. Concernant les discussions à venir, il faut effectivement déterminer un calendrier. Solutions peuvent être différentes 1er et 2nd degré, report titularisation n'est pas une bonne solution
**DGESCO (J-PD) :** Concernant la MAP, il y aura nécessairement un travail avec les syndicats.

**II/ Suivi des textes**

**III/ Décret relatif à l'aménagement du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et modifiant le code de l'éducation**

Avec l'accord des syndicats, le projet, connu de tous et déjà débattu au CSE, n'est pas représenté. Les déclarations du CSE seront annexées au PV.

**UNSA** : abstention qui vaut refus de vote
**SNUIPP (S. Sihr)** : nous regrettons qu'il n'y pas eu de table ronde avec l'ensemble des partenaires. Dossier haché. Nous attendons un geste sérieux et concret. Déclaration de V. Peillon à Brest : effet négatif. La place des conseils d'école dans le dispositif. Nous voterons contre ce projet de décret.
**SNPI** : voir en annexe
SGEN : s'abstiendra . FI et FC insuffisantes, rien sur les programmes. Demande calendrier revalo, ISO pour 1er degré
**N. Trichard** (expert désigné par FO) : reprend les motifs du refus de ce projet par FO
**FO :** votera contre le projet de décret
**Réponses :**
**DGRH :** Concernant les personnels, il y a des circulaires en préparation dont une sur le temps partiel.
**DGESCO (J-PD) :** Il n'y a aucun risque de territorialisation de l'école.
**SNEP :** Risques existent. Exemple avec intervenants extérieurs en EPS. Accueil mitigé par les équipes, parfois avec plaisir car apport de compétences mais révélateur d'un manque de formation des PE, parfois accueil avec regret car imposé par la commune, ex des installations sportives accessibles sous condition d'accepter l'intervention du personnel de la commune dans la classe, impossible d'y avoir accès sans lui.
**DGESCO (J-PD) :**C'est actuellement qu'il y a inégalité. Avec ce projet, nous allons réintroduire de l'égalité.
**DGRH :** les RIS : c'est une discussion que nous aurons.

**Amendement UNSA** : Pour : 12 (CFDT, UNSA, FSU), Abst : 3 (CGT, Sud, FO)
**DGESCO (J-PD) :** Refus, nous ne pouvons refuser aux communes le droit de proposer.

**Texte :** Contre : 10 (FSU, FO, CGT, Sud) Abst : 1 (CFDT) NPPV : 4 (UNSA)

**Circulaire concernant les obligations de service des instituteurs et PE**

La DGRH veut lever la séance. Les syndicats demandent à s'exprimer sur la circulaire concernant les obligations de service des instituteurs et PE, remise en séance.
**UNSA :** satisfait des avancées (notion de forfait, ajout des RASED et CLIS) même si nous voulions la disparition des APC et leur intégration au temps scolaire.
**SNUipp (S. Sihr)** : satisfait de la méthode. Sur le fond, il faut réécrire le décret qui ne correspond pas à la réalité du métier, pour s'adapter aux évolutions (24+3). L'aide ne doit pas être renvoyée après la classe. Il faudra regarder sur le terrain et être vigilant au pilotage (contrôles tatillons). RIS : sur le temps élèves.
**FO** : insatisfait : les réponses à nos questions :pas de réponse ou on verra plus tard
**SUD :** opposé aux APC payés en heures sup. pour les MF.

**ANNEXES**

**Déclaration FSU au CTM du 11 janvier 2013**

Nous souhaitons revenir sur la question du CLES et du C2I. Il est urgent de faire un état de la situation sur le terrain et de trouver une solution règlementaire afin qu'aucun stagiaire ne se voit refuser la titularisation pour non possession du CLES ou du C2I. Cela aurait un effet dévastateur au moment où le ministère met en œuvre une politique de recrutement.

Le précédent CTM a été saisi du projet de loi d'orientation et de programmation.
Il nous est présenté aujourd'hui un projet de décret portant sur les rythmes scolaires dans le premier degré.
Les travaux qui vont suivre sont déterminants pour le système éducatif et ses personnels. C'est pourquoi ils doivent faire l'objet d'une concertation approfondie, de négociations sur la situation des personnels. Nos collègues ont besoin de perspectives clairement affichées. A cette fin, nous vous demandons à nouveau d'établir un calendrier de ces travaux.

Pour la FSU, la crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes préoccupations des agents de l'éducation nationale :
- Sur l'emploi, car si des créations sont prévues dans notre ministère, les suppressions continuent dans d'autres. Dans l'Education, les personnels exigent avoir les moyens d'exercer un travail de qualité au service de la réussite des jeunes.
- Sur les salaires : l'ouverture de négociations et des mesures concrètes pour les personnels sont indispensables comme la suppression du jour de carence qui pèse sur un pouvoir d'achat déjà largement raboté.
Elle les appelle à être en grève le 31 janvier pour leurs revendications avec l'ensemble des agents de la Fonction publique.

**Déclaration SNASUB au CTM du 11 janvier 2013**
Les personnels administratifs attendent un vrai changement :
Après plusieurs milliers de suppressions de postes dans les services

académiques et les EPLE (de l'ordre de 7000 entre 2006 et 2012) les personnels sont dans l'attente d'un changement d'orientation.
2 rapports d'inspection générale avaient d'ailleurs souligné l'état d'affaiblissement des services académiques particulièrement remis en cause dans leur fonctionnement et donc dans leur mission.
L'annonce de 100 créations de postes en 2013, si elle rompt avec les orientations précédentes, ne répond pas aux attentes. Dans de nombreuses académies, la progression du nombre d'emplois d'enseignants ne s'accompagne pas d'une création de postes administratifs.
En effet les créations de postes d'enseignants annoncées, plusieurs dizaines de milliers en 5 ans, nécessitent selon nous des créations des (re)créations de postes à la hauteur des besoins.
Des milliers de contractuels, **pour lesquels les perspectives de titularisation ne sont pas confirmées** à ce jour, sont prêts à être titularisés et à assurer des fonctions pérennes.
Le recours aux emplois aidés outre la caractère non sécurisé de ces emplois, représente une charge de travail supplémentaire et nous demandons **que des emplois permanents soient mis en place pour assumer les charges de travail.**
Les mesures annoncées dans la formation initiale, l'absence de la mention des personnels administratifs dans la loi d'orientation, confirment les craintes d'un non prise en compte des personnels administratifs dans l'orientation ministérielle.
Les évolutions de carrière, notamment des catégories C – passage au 8° échelon -taux effectif de promotion- débouchés de carrière ne sont pas satisfaisantes**. La faible augmentation du SMIC se traduit une fois de plus par un écrasement du bas de la grille réduisant encore un peu l'amplitude des carrières**.
Les évolutions de carrière sont un problème pour toutes les catégories à ce jour.
Je redemande ici que le ministère donne par circulaire l'orientation qu'il invite à mettre en **œuvre pour la politique indemnitaire en 2013.**
Si les sujets de négociations existent, nous constatons qu'ils ne restent que des sujets de mécontentement voire d'inquiétude.
Sur le sujet d'aujourd'hui, comme d'autres orientations, nous constatons que les changements attendus ne sont pas au rendez vous et justifie notre vote en opposition.
**Pour l'emploi, les salaires, les carrières, les personnels administratifs seront présents dans l'action le 31 janvier.**

**Intervention du SNPI-FSU**
L'entrée par la réorganisation de la semaine scolaire tourne le dos à une approche systémique indispensable dans le domaine de la refondation de l'école. La question des rythmes n'a guère de sens si elle est déconnectée des questions liées aux savoirs, aux programmes, aux structures, à la formation et au temps de services des enseignants.
De plus, cette entrée limitée ne pose pas de diagnostic sur la responsabilité de l'école par rapport à la difficulté scolaire. Elle entérine, via l'aide personnelle, la culpabilisation des familles, en proposant une aide au travail personnel hors du temps scolaire qui légitime l'explication exclusivement individuelle de la difficulté tout en exonérant le travail ordinaire de l'école.
Ce projet de décret accorde aux maires et aux présidents d'EPCI un pouvoir concurrentiel à celui des conseils d'école. Il ajoute de la confusion dans la répartition des responsabilités entre ce qui appartient à l'État et ce qui est du ressort des collectivités territoriales. Ce faisant, il met les inspecteurs en situation de tension avec les élus politiques locaux.
En instituant plusieurs organisations du temps scolaire, il rendra impossible l'organisation équilibrée des services des enseignants (compléments de temps partiel, des décharges de direction, des animations pédagogiques). Au bout du compte, cela se traduira aussi par des pertes d'ETP qui pèseront dans une carte scolaire très tendue après 5 ans de RGPP.
Le SNPI alerte aussi le ministère des conséquences inévitables de la mise en œuvre de ce décret sur l'organisation des animations pédagogiques de circonscription. Quand on sait qu'aujourd'hui ces animations pédagogiques se sont insidieusement substituées à la formation continue des professeurs des écoles, on prend le risque de priver le premier degré d'un levier important à son évolution.
Enfin, le SNPI regrette le déséquilibre dangereux qui est instauré par ce projet de décret en mettant en concurrence les élus politiques et les personnels de l'Éducation nationale (enseignants et inspecteurs) : soumise aux convenances et contingences politiques, la pédagogie sera toujours perdante. Il dénonce le « tout dérogatoire » qui aboutit à faire de la règle une exception. Il déplore le flou qui caractérise la présentation des *activités pédagogiques complémentaires* dans leur nature, leur organisation et leur volume, ce flou témoignant qu'elles n'ont pas d'autre visée que l'allègement de la charge financière des collectivités consécutive à la mise en place du décret.

# Dérogations à accorder à certains établissements publics, réunion du 22 novembre 2012

Dérogations à accorder à certains établissements publics
**Suites à donner au rapport de la mission de l'inspection générale de l'administration**

**Réunion du 22 novembre 12**

FSU : Anne Féray, Bruno Leveder, Idriss Kheroua

Le cabinet de la ministre souhaite partager les conclusions de la mission de l'IGA, menée au printemps 2012, conformément au protocole du 31 mars 2011 et débattre des propositions à retenir ou non. Une deuxième réunion sera organisée (janvier, février) sur les points qui auront fait l'accord.
Les conditions d'emploi des agents non titulaires (hors statuts dérogatoires) seront abordées dans une réunion du comité de suivi le 13 décembre.

Solidaires demande que les EP reviennent dans le droit commun.

FO interroge sur le caractère confidentiel du rapport. La ministre souhaite qu'il le reste.

La FSU retient la difficulté qu'ont rencontrée les rapporteurs à connaitre la réalité. Cela est dans la logique de l'autonomie donnée aux EP. L'existence de dérogations ouvre ipso facto des brèches, justifiées ensuite au nom de la « souplesse de gestion ». La mission dénonce les quasi statuts installés dans les EP dérogatoires, mais s'ils se sont installés, c'est qu'ils correspondent à un besoin et aux valeurs des personnels, au principe d'égalité de traitement.
La directrice adjointe du cabinet note que les dérogations ont été source de difficultés en gestion, en particulier elles contrarient la mobilité. La ministre souhaite remédier aux difficultés.

**Les trois propositions principales du rapport** (Présentation DGAFP)
- Maintien d'un régime dérogatoire avec des règles plus strictes. Le droit commun comme principe, la dérogation réservée à des besoins précis.
- Révision à court terme des dérogations actuelles.
- Accorder le bénéfice de la loi du 12 mars 2012 aux agents des EP qui quitteraient le statut dérogatoire.

CGT, FSU : il faut un pilotage politique clair. La CGT insiste sur le rôle de la loi.
Solidaires souhaite que l'on traite des rémunérations. Hostile aux dérogations.
CFTC insiste sur la réflexion relative aux missions des corps pour éviter le contrat.
CFDT : il faut prendre le point de vue des agents. N'a pas de mandat pour le retour des EP dans le droit commun.
La directrice adjointe du cabinet propose de conduire un travail pratique et juridique. Elaborer une doctrine d'emploi. Modifier la loi offrirait une approche plus stricte (mais quel vecteur législatif ?).

**Les pistes de travail à court terme** (telles que recommandées par la

mission)
- Une nouvelle rédaction de l'article 3-2 de la loi 84-16
- L'élaboration par chaque ministère d'une doctrine d'évolution
- L'application des règles communes sur les non titulaires (celles du décret 86-83).
La directrice adjointe du cabinet souligne qu'il existe un chantier de révision sur les « opérateurs de l'Etat ». Si l'on entend aussi tirer les conséquences de l'avis du conseil d'Etat sur les EP, les deux démarches se rejoignent.

**Les pistes d'évolution à moyen terme** (recommandations de la mission)
- Se doter d'outils de mobilité fonctionnelle
- Instaurer un dialogue de gestion entre ministères et EP
- Créer une nouvelle possibilité de recours au contrat dans les EPST.
Les organisations disent leur opposition à la 3ème piste.
La FSU rejoint la contestation du détachement de fonctionnaires sur contrat. Elle invite à s'interroger sur l'efficacité toute relative des dialogues de gestion. S'ils ignorent la réalité et les contraintes budgétaires, la réalité impose d'autres situations que celles que l'on dit rechercher.
La directrice adjointe du cabinet note un tour de table assez convergent. Le MFP pourrait établir une série d'orientations et revenir vers les organisations syndicales quand elles seront arbitrées. Il y a besoin d'un cadrage général ; de distinguer « flux et stock ». Le cadrage des rémunérations doit être abordé dans le dossier général (celui du comité de suivi - NDLR).

# Se mobiliser ici, en Europe et avec les grecs

*« Le taux de chômage continue de voler de record en record dans la zone euro, où il a atteint 11,8% en novembre et touche particulièrement les pays soumis aux plus fortes cures d'austérité, comme l'Espagne et la Grèce, et rien ne semble indiquer un inversement de tendance. »*
***Céline Loubette AFP, 8 janvier 2013***

La crise européenne et ses conséquences humaines ne cessent de s'aggraver. A ce jour, les mobilisations nationales ne trouvent pas d'issue. L'austérité, nouvelle forme de la pensée unique en Europe, poursuit son œuvre de destruction de l'emploi, des droits sociaux, des salaires et des services publics. La transition écologique et sociale est remise à demain, alors qu'elle devrait être au cœur de la réponse aux questions de la dette et de la montée du chômage. Dans ce contexte, la démarche européenne d'Altersummit appelle la mobilisation de la FSU, de l'ensemble de ses structures et de ses adhérent-es.

Fin novembre 2012 a été diffusée la Lettre Altersummit n°1 de la FSU. Y étaient notamment présentées l'origine et la démarche de l'Altersummit http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6507&ptid=5&cid=3765 .
Organisé à l'échelle européenne, l'Altersummit regroupe :
- des syndicats nationaux (CGT, Solidaires et FSU pour les français),
- des associations (Attac, Copernic, les Economistes Atterrés, Espace Marx, LDH, Roosevelt 2012, AC !, la Fédé de la Maison des potes, Ars Industrialis et le Collectif national Audit Citoyen (CAC), pour les françaises),
- des réseaux ou organisations européennes (CES, trois fédérations syndicales européennes - services publics, éducation (CSEE) et transports -, Marche mondiale des femmes, CADTM, Association européenne des droits de l'Homme, Greenpeace Europe, Transform!, Euromarches...).

Les revendications communes et les urgences portées par le réseau Altersummit se précisent et donnent lieu à un document, à ce stade titré « Mémorandum des peuples », dont vous trouverez la version de travail à l'adresse http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=6571&ptid=5. Une présentation selon quatre thèmes est confirmée : dette ; austérité/transition écologique ; droits sociaux et revenus ; banques. Vous y verrez que les titres des thèmes sont autant de slogans de l'Altersummit. La démocratie y occupe une place centrale : le sous-titre du document est « *Notre démocratie doit détruire l'austérité… avant que l'austérité ne détruise la démocratie !* »

Le calendrier se précise. La CES appelle ses syndicats à des mobilisations nationales le **mercredi 13 mars** (et organise un rassemblement à Bruxelles le 14). L'Altersummit appelle à y participer et à y faire connaître ses slogans, analyses et revendications. Auparavant, l'Altersummit appelle à participer aux manifestations du **8 mars**, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Enfin, la mobilisation européenne de l'Altersummit de ce 1er semestre 2013 culminera avec un Sommet alternatif, les **7, 8 et 9 juin 2013 à Athènes**.
La mobilisation des grecs dans le processus prend aujourd'hui de l'ampleur avec la participation des deux principales centrales syndicales (ADEDY, GSEE), d'autres syndicats dont la centrale d'Athènes qui regroupe plus de 500 syndicats, des mouvements (féministes, jeunes, Attac, réseaux de solidarité…) et d'organisations politiques.
Le caractère unitaire et large du groupe de travail grec donne sa pleine dimension à cette étape de l'Altersummit du mois de juin à Athènes.
Des mobilisations seront programmées en France « Sur la route d'Athènes », notamment au mois de mai. Une coordination nationale Altersummit se réunit depuis l'automne 2012. Elle travaille en relation avec le collectif national pour un audit citoyen, lequel a réuni ses collectifs locaux le 12 janvier dernier à Paris. Ceux-ci, pour lesquels la dimension européenne fait partie des fondamentaux, ont marqué leur volonté d'intégrer l'Altersummit dans leurs activités.
Des réunions publiques seront organisées au niveau local.
Pour permettre l'implication des organisations locales, pour aller au-delà du public militant, et pour faire le lien entre nos mobilisations d'ici et le processus de l'Altersummit, des manifestations concrètes de solidarité avec les luttes des peuples d'Europe du Sud, notamment du peuple grec, seront organisées. Des jumelages sont possibles.

Cela concerne le secteur de la santé pour lequel des contacts sont déjà pris. D'autres domaines des luttes liées aux plans d'austérité peuvent être l'occasion d'initiatives de solidarité : la privatisation des services publics en Grèce, par exemple de l'eau, au bénéfice des multinationales françaises et allemandes, les questions du logement, de la précarité et des licenciements, et de l'éducation.
Cela ouvre pour les sections départementales et les syndicats nationaux de la FSU des possibilités d'implication concrète en commençant par l'information sur ces initiatives auprès de nos adhérent-es.

Les fédérations départementales et régionales de la FSU sont invitées à organiser des débats sur le projet de « Mémorandum des peuples », en propre et dans des cadres unitaires, et plus largement à mettre l'Altersummit à leur agenda.

Lettre Alter Sommet n°2

**Retrouvez les infos sur le site web de la fsu: http://fsu.fr**

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Février 2013 - Prix: 0.40€
Directrice de la Publication: Bernadette GROISON
**POUR** L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, **Info**
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 – **Courriel** : fsu.nationale@fsu.fr